Règlement :

Article 1 : Organisateurs

Le Trail du Salagou est une course nature organisée par Clermont Endurance (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse :
traildusalagou@gmail.com ou par téléphone : **07 66 59 55 09**

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le trail du Salagou aura lieu le **9 octobre 2021** au lac, plage de Clermont l'Hérault. Il est composé de 6 épreuves : Le Marathon du Salagou – Trail 42 km, Le Tour du Salagou – trail 25 km, La Presqu'île - Trail 13km, Le Mini trail – 5 km, La Marche nordique 12 km, Les Kids trail (courses enfants)

- LE MARATHON DU SALAGOU : un trail de 42 km et 900m D+. Alternance de portions roulantes et de portions un peu plus techniques demandant une bonne gestion de course. Une bonne condition physique est requise pour la participation à cette épreuve : **départ à 8h** (trois ravitaillements liquides sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée).

- TOUR DU SALAGOU : une course de 25 km. Circuit assez long mais sans difficultés particulière 350 m D+ environ : **départ à 9h** (deux ravitaillements liquides sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée).

- MARCHE NORDIQUE : sur la partie Est du Lac. Circuit sans difficulté particulière et avec peu de dénivelé (150m environ) : **départ à 9h15**.

- KID trails : plusieurs départs et distances en fonction des catégories : **premier départ à 9h20** :

  - Écoles d'Athlétisme (2012 à 2014) : distance : 500 m
  - Poussins (2010 et 2011) : distance : 1000 m
  - Benjamins (2008 et 2009) : distance 2500m

- Le MINI TRAIL – 5 km : Aller-retour sur les rives de Liausson sans difficulté particulière : **départ à 13h30**.

- La PRESQU'ÏLE - TRAIL 13 km : sur la partie est du lac. Circuit sans difficulté particulière, peu de dénivelé (150m environ) : **départ à 14h** (un ravitaillement liquide est prévu sur le parcours et un à l'arrivée).

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le MARATHON DU SALAGOU - TRAIL 42 km est ouvert à partir de la catégorie Espoir (2001 et au-delà).
- Le TOUR DU LAC - TRAIL 25 km est ouvert à partir de la catégorie Junior (2003 et au-delà).
- La PRESQU'ILE - TRAIL 13 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet (2005 et au-delà).
- Le MINI TRAIL - 5 km est ouvert à partir de la catégorie Minime (2007 et au-delà)
- La Marche Nordique est ouverte à partir de la catégorie Minime (2007 et au-delà)

3-2 : Mineurs

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présentée sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied, ou de la marche nordique en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur le site www.ats-sport.com.

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur le site www.ats-sport.com.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Les inscriptions seront closes le 30 septembre 2021 à minuit, ceci afin de permettre leur expédition par la poste ou leur retrait chez notre partenaire.

4-1 : Tarifs

- Le MARATHON DU SALAGOU – TRAIL 42 km : 37 € avant le 17 mai, 41 € avant le 1er septembre, 45 € avant le 1er octobre.
- Le TOUR DU LAC – TRAIL 25 km : 22 € avant le 17 mai, 25 € avant le 1er septembre, 27 € avant le 1er octobre.
- La PRESQU'ILE - TRAIL 13 km :13 € avant le 17 mai, 15 € avant le 1er septembre, 17 € avant le 1er octobre.
- La Marche Nordique : 12 € avant le 17 mai, 13 € avant le 1er septembre, 14 € avant le 1er octobre.
- Le MINI TRAIL 5 km : 8 € avant le 17 mai, 10 € avant le 1er septembre, 12 € avant le 1er octobre.
- KIDS TRAIL : Gratuit

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

4-4 : Retrait des dossards

Par mesure de sécurité sanitaire, il n'y aura pas de retrait de dossards sur place.

Selon l'option choisie par le coureur à l'inscription, les dossards seront soit expédiés par la poste, soit à retirer chez notre partenaire WOODSPIRIT SPORT – RUNNING CONSEIL ZAE Les Tanes Basses – Clermont l'Hérault.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (véhicules…). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 7 : Sécurité sanitaire

Des dispositifs sont mis en place par l'organisateur afin d'éviter au maximum les regroupements de personnes. **Au vu de la situation sanitaire du moment, certaines épreuves pourraient être supprimées**.

Les principaux dispositifs mis en place sur cette édition sont les suivants :

- Présentation du Pass Sanaitaire obligatoire avant l'entrée dans le SAS de départ
- **Pas de retrait de dossards sur place** (CF article 4)
- Selon la réglementation en vigueur, l'organisateur se laisse la possibilité d'organiser des départs par vagues.
- Les ravitaillements devront être remis par les bénévoles, les coureurs ne pourront pas se servir. Des ravitaillements solides seront remis aux coureurs du 42, 25, et 13 km lors de leur entrée dans le sas de départ. **Aucun ravitaillement solide ne sera distribué sur le parcours** (seuls des ravitaillements liquides seront prévus). **Chaque coureur devra courir en semi-autonomie (liquide et solide).**

  Les coureurs devront utiliser l'éco-cup qui leur sera remise lors de leur entrée dans le sas de départ, il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements.
- L'aire de départ/arrivée sera fermée au public. Les personnes accompagnantes peuvent toutefois aller encourager les coureurs au bord du parcours, en respectant les règles de distanciation en vigueur.

- Chaque coureur devra impérativement respecter les règles de distanciation en vigueur sur l'aire de départ et tout au long du parcours. Le port du masque est obligatoire sur l'aire de départ, celui-ci ne pourra être enlevé qu'une fois les 200 premiers mètres franchis. Le port du masque est également obligatoire à l'arrivée et sur l'aire d'arrivée.(*)

  Tout participant surpris en train de jeter son masque sera disqualifié.
- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels cas de contamination de COVID 19 ou autre forme de virus.

(*) Le cas échéant en fonction de l'évolution des règles en vigueur

Articles 8 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société ats-sport via des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 9 : Ravitaillements

Chaque coureur devra courir en semi-autonomie. Des ravitaillements liquides sont toutefois prévus sur le parcours (3 sur le 42 km, 2 sur le 25 km, 1 sur le 13 km).

Des ravitaillements solides seront remis aux coureurs du 42, 25, et 13 km lors de leur entrée dans le sas de départ).

Aux points de ravitaillements, les coureurs devront utiliser l'éco-cup qui leur sera remise lors de leur entrée dans le sas de départ. Les coureurs ne pourront pas se servir, seuls les bénévoles seront habilités à distribuer les ravitaillements solides et liquides.

Article 10 : Classement et récompenses

- Le MARATHON DU SALAGOU – TRAIL 42 KM : Les 5 premiers scratch H et F, le premier de chaque catégorie H et F (pas de cumul).
- Le TOUR DU LAC – TRAIL 24 km : Les 3 premiers scratch H et F, le premier de chaque catégorie H et F (pas de cumul).
- La PRESQU'ILE - TRAIL 13 km : les 3 premiers scratch H et F, le premier de chaque catégorie H et F (pas de cumul).
- Le MINI TRAIL 5 km : les 3 premiers scratch H et F, le premier de chaque catégorie H et F (pas de cumul).
- La Marche Nordique : les 5 premiers scratch H et F

Au départ de chaque épreuve, une éco-cup souple et pliable sera distribuée à chaque participant lors de son entrée dans le sas de départ.

Un lot finisher sera remis à chaque concurrent franchissant la ligne d'arrivée.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course. Par mesure de sécurité sanitaire et afin d'éviter les regroupements, les classements ne seront pas affichés sur le site de la course.

Article 11 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Des juges seront positionnés le long des parcours. Pour le tour du lac – 25 km et la Presqu'île - 13 km, un pointage sera effectué au niveau de la Sure. Il est strictement interdit de couper le parcours. Pour l'épreuve de Marche Nordique, il est strictement interdit de courir. Tout concurrent dérogeant à ces règles sera immédiatement mis hors course par les juges.

Chaque concurrent devra utiliser l'éco-cup qui lui aura été remise alors de son entrée dans le sas de départ ou son bidon personnel. L'organisateur s'est engagé dans le cadre d'une démarche de développement durable à ne fournir aucun gobelet sur les lieux de ravitaillement.

Les organisateurs préconisent également aux participants de covoiturer ou d'utiliser des modes de transports doux pour se rendre sur le site de la course.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement ou de l'engagement de leurs enfants, chaque coureur, et chaque parents de coureurs mineurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il(s) pourrait(ent) apparaître, prises à l'occasion de sa / leur participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas de force majeure (y compris intempéries), l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes,

entrainera de-facto, la fin de la responsabilité del'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas d'annulation liée à la crise sanitaire, chaque coureur inscrit se verra rembourser ses droits d'inscription (déduction faite des frais bancaires)

PROTOCOLE SANITAIRE TRAIL DU SALAGOU

Afin de garantir la sécurité sanitaire des participants et des bénévoles, le présent protocole s'appliquera dans le cadre du trail du Salagou

Toutes les règles en matière de sécurité sanitaire, en vigueur le jour de l'épreuve seront appliquées et prévaudrons sur les clauses du présent protocole visé par chaque participant au moment de son inscription

1. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Exceptionnellement, le Trail du Salagou 2021 sera limité à 1000 coureurs.
- Une fois ce chiffre atteint, les inscriptions seront automatiquement clôturées

2. REMISE DES DOSSARDS

- Retrait des dossards au magasin Woodspirit Store à partir du vendredi 1er octobre
- Expédition des dossards pour les coureurs ayant choisi cette option durant l'inscription
- Aucun retrait de dossard ne pourra être effectué le jour de la course

3. ACCUEIL PUBLIC / COUREURS sur la zone de départ

- Contrôle de l'accès à la zone de Départ par les bénévoles : Présentation du Pass sanitaire obligatoire
- Présence de bénévoles à l'entrée de la zone pour rappel du respect du protocole sanitaire.
- Port du masque obligatoire pour les personnes présentes sur la zone (bénévoles et coureurs). Le cas échéant (en fonction de l'évolution des règles en vigueur)
- Aucun accompagnateur ne sera accepté dans cette zone.

4. LES DEPARTS

- Lors du départ et pour chacune des courses, le port du masque sera obligatoire et ce jusqu'aux 200 premiers mètres de course. Le cas échéant (en fonction de l'évolution des règles en vigueur)
- A l'entrée du SAS de départ, mise à disposition de gel hydro alcoolique.

5. LES RAVITAILLEMENTS

- Lors de l'entrée sur la zone de ravitaillement, le masque sera obligatoire, ainsi qu'un lavage des mains avec du gel hydro alcoolique. Les bénévoles seront équipés de masques et de gants de protection.
- Il n'y aura pas de ravitaillement solide sur les parcours, uniquement des points de ravitaillement liquide
- Un sachet ravitaillement solide sera distribué aux coureurs du 42 km et du 25 km lors de leur entrée dans le SAS de départ

- Les coureurs devront courir en semi-autonomie

- Les liquides seront uniquement distribués par les bénévoles.

- Un écocup souple sera distribué lors de l'entrée dans le SAS et devra être utilisé aux différents points de ravitaillement

6. L'ARRIVEE

- Après le passage de l'arche d'arrivée, le port du masque est obligatoire pour chaque coureur et du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. Un bénévole sera prévu pour veiller au bon respect du protocole.

- Un « sachet ravitaillement » sera distribué à chaque coureur après le passage de la ligne d'arrivée.

7. MESURES COMPLEMENTAIRES

- Important : Aucune inscription sur les différents parcours ne sera validée sur place. Inscription uniquement sur internet.

- Pas de table de ravitaillement à l'arrivée

- Pas de vestiaires ni consignes installés sur le village.

- Pas de douche.

- Parcours enfants non accessibles aux parents

- Important : Nous invitons chaque coureur à lire attentivement le protocole sanitaire. Par ailleurs, le coureur s'engage, lors de son inscription en ligne, à accepter le présent document.

- 2 bénévoles membres de l'équipe d'organisation seront en charge, durant toute la manifestation, de veiller à la bonne application du protocole sanitaire.